Association LGBT+Savoie Université Savoie Mont Blanc, GUIDE, Bâtiment 6 Tarentaise 73370 LE BOURGET DU LAC

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive du 1er octobre 2018

Le 01/10/2018 à 19 heures, les fondateurs de l'association LGBT+Savoie se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'Université Savoie Mont Blanc sur le site de Technolac.

On été présents lors de cette assemblée générale la liste des membres suivants :

BOUVARD Quentin
CORDIER PIERRE-BES Brunelle
SERRATRICE Mathieu
KONE Joël-Louis
AL-RASHEED Hamze

Les membres présents désignent CORDIER PIERRE-BES Brunelle en qualité de président de séance et SERRATRICE Mathieu en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et la composition du bureau.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-Présentation du projet de constitution de l'association ;

Vote de chacun des articles des statuts ;
 Composition du bureau ;

-Déclaration et publication à la préfecture

Enfin, le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statut. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demande plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

## 1er délibération " présentation du projet de constitution de l'association"

Les principaux axes et objectifs de l'association ont été présentés et sont les suivants:

Cette association a pour but la prévention, l'information et la sensibilisation sur les discriminations et les luttes relatives à la communauté LGBTQI+. Elle a aussi pour objectif d'apporter un soutien aux membres de la communauté LGBTQI+.

Elle pourra être amenée à intervenir au niveau universitaire, régional mais pourra également intervenir au niveau international.

Le projet de constitution de l'association est accepté à l'unanimité par vote à main levée.

## 2ème délibération "Les statuts"

- L'article 1 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 2 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.;
- L'article 3 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 4 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 5 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 6 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 7 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 8 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 9 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 10 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 11 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 12 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 13 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.
- L'article 14 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.

- L'article 15 à été adopté et ratifié à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée par vote à main levée.

A l'issue de cette assemblée, le projet de constitution a été accepté à l'unanimité par vote à main levée.

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

**3ème délibération** "Composition du bureau": Les membres de l'association présents désignent en qualité de premiers membres du bureau par vote à main levée .

- -CORDIER PIERRE-BES, Brunelle, Française, 15 rue Albert Premier 73100 Aix-les-Bains, élu au poste de **Présidente** de l'association à l'unanimité par vote à main levée.
- -AL-RASHEED, Hamze, Syrien, 9 rue du Lac Saint André 73370 Le Bourget du Lac, élu au poste de **Vice-Président** de l'association à l'unanimité par vote à main levée.
- -KONE, Joël-Louis, Français, 47 quai des allobroges 73000 Chambéry, élu au poste de **Secrétaire** de l'association à l'unanimité par vote à main levée.
- -BOUVARD, Quentin, Français, 76 rue de Genève 73100 Aix-les-bains, élu au poste de **Trésorier** de l'association à l'unanimité par vote à main levée.

## 4ème délibération "Déclaration et publication à la préfecture"

Accepté à l'unanimité par vote à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.